



À l'aide je ne sais pas quoi faire

Par **marion**, le **15/02/2011** à **15:31**

Bonjour,
mon conjoint me tape et il veut partir avec notre enfant de 15 mois, qu'est-ce que je dois faire aidez moi je ne sais pas qui contacter pour qu'il n'ait plus aucun droit sur notre fils

Par **chris_idv**, le **15/02/2011** à **15:40**

Bonjour,

Portez plainte contre votre conjoint auprès des forces de l'ordre (commissariat de police ou gendarmerie) pour coups et blessures (c'est mieux lorsque les marques de coups sont visibles et/ou avec un certificat médical).

Munie du récépissé de dépôt de plainte contactez immédiatement une assistante sociale (mairie de votre domicile généralement).

Vous pouvez contacter un avocat (toujours munie du récépissé de dépôt de plainte pour coups et blessures) afin de rédiger une requête à l'attention du juge aux affaires familiales pour que la garde de l'enfant et le logement familial vous soient affectés de manière exclusive le temps de l'enquête.

Cordialement,